

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du
21 janvier 2021

Convocation du
15/01/2021

L'an deux mille vingt et un, le 21 janvier à 19h30, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Christian VERNET,

Nombre de Membres :
en exercice : **20**
présents : **19**
votants : **20**

Présents : M. CHARRETIER, Mme JOUNIN, Mme GUITTON, M. DODIN, M. JANOUNY, M. GORLIER, M. BRÉMOND, Mme BONNIN, M. FOURNIER, M. GASNOT, Mme LEFFRAY, Mme LEVEAU, M. MASSÉ, M. OUALET, Mme SANS, Mme SIOPATHIS, titulaires,
M. GALLAND, M. LE BARS, suppléants

Affiché le :
27/01/2021

Absent et représenté : Mme FOUCAULT-NARBONNE, M. LECOQ, Mme PÉDÉMAS,

Absent et excusé :

Absent : Mme DORLEANS, Mme GUERINEAU, Mme HEULOT, M. MARSAL, M. ROUILLON, M. ROUSSEAU, *Suppléants*

Secrétaire de séance : M. Christophe MASSÉ

N° 1

Objet : Exercice Budgétaire 2021 - Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Syndical les points d'Orientation Budgétaire (ci-dessous) conformément aux dispositions de la loi n° 92-125 du 6 février 1992 et invite le Conseil Syndical à en débattre.

- Présentation des projets
- Présentation des éléments budgétaires provisoires
- Suppression des indemnités des élus
- Suspension de l'accompagnement des classes de danse par les musiciens
- Réduction des coûts liés aux projets
- Attention particulière à l'évolution de la masse salariale
- Décalage de l'accroissement d'heures du poste chargée de communication / coordinatrice projets.

PROJETS EEA 2020/2021

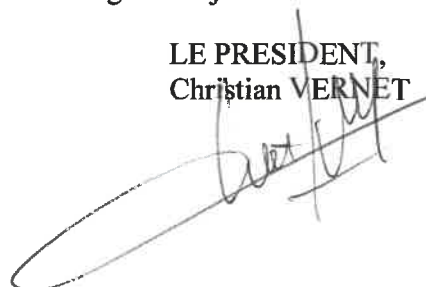
Février		
	Sam. 13/02	Carnaval des violoncelles, salle polyvalente Ruaudin, 16h30. <i>Répétition générale 14h00</i> REPORTÉ
	Mer. 17/02	Première P'âge, Spectacle musical des élèves de la classe d'éveil musical d'Arnage, Café-théâtre Eolienne d'Arnage à 11h00 ANNULÉ
Mars	Sam 13/03	Carnaval d'Arnage
Avril	Sam. 03/04	« Accord Désaccords » spectacle ensemble violoncelle et théâtre, Espace culturel l'Eolienne d'Arnage, 18h30. <i>Répétition générale à 16h00</i>
	Mer. 21/04	Semaine de la danse - Performance danse contemporaine, en lien avec la médiathèque d'Arnage, avenue de l'Eolienne d'Arnage
	Ven 23/04	Semaine de la danse - Portes ouvertes danse Ruaudin, salle polyvalente de Ruaudin
Mai	Ven. 28-Sam. 29	Spectacle de danse de Ruaudin, Eolienne à Arnage, samedi 29 mai 16h00 + 20h00. <i>Répétition générale le vendredi 28 mai</i>
	Ven. 04/06	Musique en terrasse Arnage, 19h00
Juin		Audition piano sur Chopin, élèves FC1 et C2 d'Ae Kyung Bataille
	Mar. 08/06	Spectacle IMS Gérard Philippe, Eolienne à Arnage
	Sam. 12/06	Fête de la musique Coulaines, atelier musiques actuelles, combo jazz et percussions
	Sam. 19/06	Gala de danse modern'jazz enfant Mulsanne, Centre Simone Signoret de Mulsanne, 20h00, <i>répétition générale à 14h00</i>
	Du 21 au 25/06	Spectacle IMS Arnage
	Sam 26/06	Gala de danse modern'jazz ado/adulte Mulsanne, Centre Simone Signoret de Mulsanne, 20h30. <i>Répétition générale à 14h00</i>
	Mer.30/06	Spectacle danse contemporaine et classique, Espace culturel Eolienne à Arnage, mercredi 30 juin à 20h00. <i>Répétition mardi 29 juin 17h – 21h30 + filage mercredi 30 juin à 18h00</i>
	Jeu. 24-ven. 25/06	Représentations théâtre, élèves de Ludovic Timon, Espace Culturel Henri Salvador de Coulaines, 20h30. <i>Répétitions mercredi 23 juin</i>
	Juillet	13/07
Novembre	Mer. 11/11	Cérémonies commémorative Arnage, Coulaines, Mulsanne
		BD Mania, Adèle Mistrin au chant, salle Bulle à Arnage, 19h00
Décembre		Marché de Noël, Combo jazz et ensemble cello, Eolienne d'Arnage, 14h15
		Représentation de Noël, salle polyvalente de Ruaudin à XXX, élèves de Sandra Benabent
		Concert piano 8 mains « Jouons du piano ensemble » à 18h00 à l'Eolienne d'Arnage classe de Ae-Kyung et Dmitri. <i>Répétition générale à 15h30</i>
		Rencontre ateliers théâtre « 45 sec...top! impro », Centre culturel Le Courmesnil à Loué

- Concert salade / soirée carte blanche : périodicité mensuelle

Décision : Dont acte

FAIT ET DÉLIBÉRÉ,
à Arnage le 21 janvier 2021

LE PRÉSIDENT,
Christian VERNET



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du
21 JANVIER 2021

Convocation du
15/01/2021

L'an deux mille vingt et un, le **21 janvier** à **20h15**, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Christian VERNET,

Présents : M. CHARRETIER, Mme JOUNIN, Mme GUITTON, M. DODIN, M. JANOUNY, M. GORLIER, M. BRÉMOND, Mme BONNIN, M. FOURNIER, M. GASNOT, Mme LEFFRAY, Mme LEVEAU, M. MASSÉ, M. OUALET, Mme SANS, Mme SIOPATHIS, titulaires,
M. GALLAND, M. LE BARS, suppléants

Nombre de Membres :
en exercice : **20**
présents : **19**
votants : **20**

Affiché le :
27/01/2021

Absent et représenté : Mme FOUCAULT-NARBONNE, M. LECOQ, Mme PÉDÉMAS,
Absent et excusé :
Absent : Mme DORLEANS, Mme GUERINEAU, Mme HEULOT, M. MARSAL, M. ROUILLON, M. ROUSSEAU, *Suppléants*

Secrétaire de séance : M. Christophe MASSÉ

N° 2

Objet : Mise à jour du Protocole sanitaire de l'EEA liée au COVID 19.

PROTOCOLE de REPRISE des ACTIVITÉS septembre 2020

Afin de garantir la sécurité de tous, personnel et public, dans des conditions sanitaires optimales, les gestes barrières et de précaution sont obligatoirement observés.

Reprise de l'ensemble des activités dans le respect du protocole ci-dessous.

Actions réalisées permettant l'ouverture aux adhérents

- Mise en place d'une signalétique sur les sites : fléchage au sol et rubalise pour limiter les croisements
- Gel hydroalcoolique : mise en place aux entrées principales et dans chaque salle
- Achat de lingettes désinfectantes pour nettoyer le matériel (piano, pupitres) savon liquide et essuie mains.
- Désinfectant virucide EN 14476 pour nettoyage des surfaces
- Achat de masques chirurgicaux et lavables 40 fois.
- Affichage des mesures barrières et port du masque
- Achat d'un plexiglass pour les postes d'accueil
- Signalétique à l'extérieur du bâtiment afin de renseigner le public sur le fonctionnement
- Mise en place de plexiglass sur les pupitres, ainsi que bâches sur portique pour l'enseignement.
- Nettoyage journalier des locaux par les agents d'entretien communaux

Règles de fonctionnement dans les lieux :

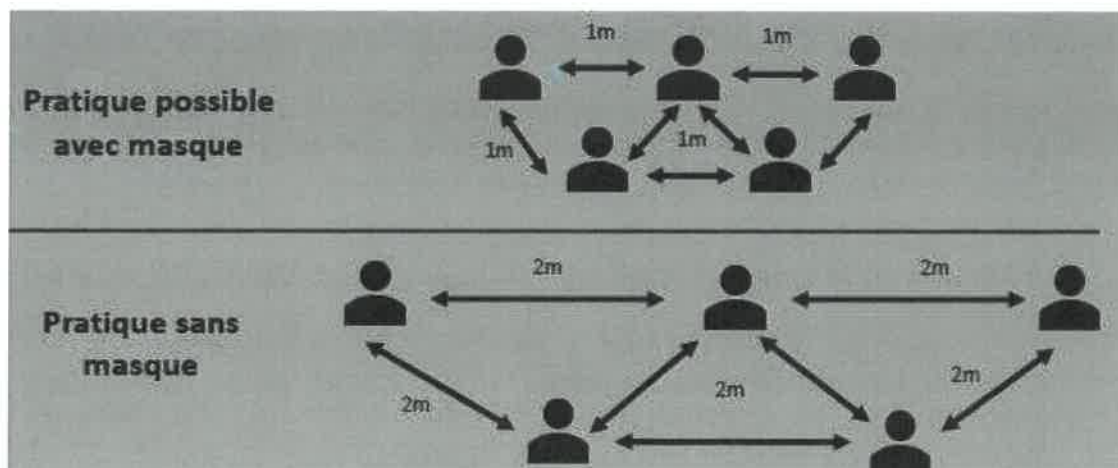
1°/ Préconisations générales

- Distance minimale d'un mètre entre les personnes, 2 mètres lorsque le port du masque n'est pas possible.
- Lavage approfondi et fréquent des mains à l'eau et au savon ou lorsque cela n'est pas possible friction au gel hydro-alcoolique.
- Toutes les personnes assistant à une activité (pratiquants, enseignants) doivent se laver les mains à l'entrée et à la sortie de la salle.
- Le port du masque est obligatoire dans les établissements d'enseignement artistique ouverts au public pour les personnes de 11 ans et plus, sauf durant les temps de pratiques artistiques.
- Les ouvertures/portes sont maintenues ouvertes dès lors que cela n'est pas incompatible avec les règles de sécurité ou avec les contraintes acoustiques d'activités ayant lieu dans plusieurs salles en proximité.
- Pour les salles de cours, une ventilation de 15 minutes toutes les 3 heures est réalisée.
- Chaque élève ou participant vient muni de son propre petit matériel
- Tout cas de Covid-19 doit être signalé.
- Les agents ou salariés présents sont informés dans un souci de transparence et d'incitation aux respects des règles.
- Les agents procèdent si nécessaire, à la désinfection dans chaque salle utilisée, des surfaces touchées par le public.
- *Les parents peuvent accompagner les enfants jusqu'aux salles de cours mais il est demandé d'attendre à l'extérieur de la structure.*

A la fin du cours il est possible de venir chercher son enfant.

- Les salles ne sont accessibles par les élèves que pendant le cours et avec la présence de l'enseignant.
- Les entrées et sorties se font dans la mesure du possible, par les portes dédiées à l'EEA indépendamment des accès communs aux autres structures.

Distanciation entre les élèves



Distanciation pour les enseignants

Distance de 1,5 à 2m des élèves + équipement de protection (masque, plexiglass...)

Circulation dans les bâtiments

L'organisation spatiale de l'établissement prend en compte le risque et le respect des gestes barrières : cheminements (notamment vestiaires, auditorium), affichage des consignes et signalisations spécifiques.



2° Règles spécifiques

- **Accès aux toilettes pour le personnel :**
Site d'Arnage : face au bureau des permanences sociales (secteur culturel)
Site de Coulaines : proche appartement du « fond »
- **Accès aux toilettes pour le public :**
Site d'Arnage : côté EEA
Site de Coulaines : proche bureau et salle MAA

3°/ Organisation des cours :

Activités musicales

- Pour les claviers et les instruments partagés, il est recommandé un nettoyage des mains avant et après l'utilisation de l'instrument.
- La distance entre chaque élève est d'au moins 1 mètre à 2 mètres suivant les instruments, y compris pour les petits ensembles.
- La distance entre l'enseignant et les musiciens et d'au moins 1,5 mètre pendant les répétitions. Le port du masque est recommandé. Lorsque c'est possible, l'ajout d'une protection en plexiglas est souhaitable.
- Il est conseillé de privilégier le matériel numérique. Les partitions doivent être à usage personnel autant que possible.
- L'utilisation de micros à main est soumise à un nettoyage avant de changer de mains. Une protection adéquate (bonnette à usage unique par exemple) devra également être placée sur l'embout.

Activités théâtrales

- Chaque fois que cela est possible, privilégier une distance radiale de 2 à 5 mètres entre les élèves.
- Le port du masque est indispensable pour l'enseignant lorsqu'il ne peut respecter cette distance de 2 mètres.

Activités chorégraphiques

- Des temps de pause réguliers doivent être respectés notamment pour procéder quand cela est possible à une aération de l'espace de travail. Durant ces temps de pause, l'ensemble des recommandations sanitaires continue à s'appliquer rigoureusement
- Il est recommandé que les cours se déroulent dans des lieux vastes, qui peuvent être aérés, ou, à défaut, ventilés. La taille de la salle de répétition doit être compatible avec le respect de la distanciation physique.
- Le travail au sol est un élément régulier de l'activité des élèves danseurs dans le cadre de l'entraînement, des cours et des représentations.
- Le nettoyage / désinfection du sol devra être effectué avec un soin particulier si possible après chaque cours. Il est également recommandé quand l'activité le permet de demander à chaque élève d'utiliser une serviette personnelle (à renouveler tous les jours) pour le contact avec le sol.
- L'ouverture des vestiaires (et des douches) collectifs est fortement déconseillée. Pour le changement des tenues il faut respecter 1 m de distance en préconisant le lavage des mains à l'entrée et à la sortie, à défaut utilisation de gel hydro-alcoolique.



Accueil : ouverture restreinte

- L'accueil du public sur rendez-vous est à privilégier, notamment en ce qui concerne les inscriptions.
- Les inscriptions en lignes sont privilégiées
- Le nettoyage des éléments de travail sera effectué journalièrement par les agents après utilisation en complément des agents d'entretien.
- A compter de la rentrée, seuls les élèves sont autorisés à utiliser les salles de cours en présence des enseignants.

Date d'effet : 21/01/2021

Décision : *Adoptée à l'unanimité*

FAIT ET DÉLIBÉRÉ, à Arnage le 21 janvier 2021
LE PRESIDENT,
Christian VERNET

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du
21 JANVIER 2021

Convocation du
15/01/2021

L'an deux mille vingt et un, le 21 janvier à 20h15, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Christian VERNET,

Nombre de Membres :
en exercice : **20**
présents : **19**
votants : **20**

Présents : M. CHARRETIER, Mme JOUNIN, Mme GUITTON, M. DODIN, M. JANOUNY, M. GORLIER, M. BRÉMOND, Mme BONNIN, M. FOURNIER, M. GASNOT, Mme LEFFRAY, Mme LEVEAU, M. MASSÉ, M. OUALET, Mme SANS, Mme SIOPATHIS, titulaires,
M. GALLAND, M. LE BARS, suppléants

Affiché le :
27/01/2021

Absent et représenté : Mme FOUCAULT-NARBONNE, M. LECOQ, Mme PÉDÉMAS,

Absent et excusé :

Absent : Mme DORLEANS, Mme GUERINEAU, Mme HEULOT, M. MARSAL, M. ROUILLON, M. ROUSSEAU, *Suppléants*

Secrétaire de séance : M. Christophe MASSÉ

N° 3

Objet : Vente d'instruments de musique

Monsieur le Président propose de procéder à la vente d'instruments de musique :

Instruments	Marque	N° de série	Coût d'Achat	Prix de Cession
Saxophone Alto	YANAGISAWA	N° 00233794	NC*	800 €

*nc : non communiqué

Le Conseil Syndical décide de réserver une suite favorable à la demande des personnes sollicitant l'acquisition des instruments ci-dessus cités dont le syndicat est propriétaire.

La somme globale issue de ces ventes sera encaissée sur le budget principal de l'exercice 2021, au compte 7788.

Le Conseil Syndical est invité à délibérer sur cette proposition.

Décision : Adoptée à l'unanimité

FAIT ET DÉLIBÉRÉ, à Arnage le 21 janvier 2021

LE PRESIDENT,
Christian VERNET



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du
21 JANVIER 2021

Convocation du
15/01/2021

L'an deux mille vingt et un, le 21 janvier à 20h15, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Christian VERNET,

Nombre de Membres :
en exercice : **20**
présents : **19**
votants : **20**

Présents : M. CHARRETIER, Mme JOUNIN, Mme GUITTON, M. DODIN, M. JANOUNY, M. GORLIER, M. BRÉMOND, Mme BONNIN, M. FOURNIER, M. GASNOT, Mme LEFFRAY, Mme LEVEAU, M. MASSÉ, M. OUALET, Mme SANS, Mme SIOPATHIS, titulaires,
M. GALLAND, M. LE BARS, suppléants

Affiché le :
27/01/2021

Absent et représenté : Mme FOUCAULT-NARBONNE, M. LECOQ, Mme PÉDÉMAS,
Absent et excusé :
Absent : Mme DORLEANS, Mme GUERINEAU, Mme HEULOT, M. MARSAL, M. ROUILLON, M. ROUSSEAU, *Suppléants*

Secrétaire de séance : M. Christophe MASSÉ

N° 4

Objet : Indemnités de fonctions du Président et des Vice-Présidents

Considérant la délibération n° 6 du 18 juin 2020, fixant le montant des indemnités des élus,

Considérant les contraintes budgétaires,

Vu les courriers de renonciation, à effet au 1^{er} janvier 2021, des élus concernés,

Il est proposé de porter le taux d'indemnités du Président et des Vice-Présidents à 0 (zéro) % de l'indice de référence.

Décision : 15 Pour, 5 Contre, 0 absentions

FAIT ET DÉLIBÉRÉ, à Arnage le 21 janvier 2021
LE PRESIDENT,
Christian VERNET





**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du
21 JANVIER 2021

Convocation du
15/01/2021

L'an deux mille vingt et un, le 21 janvier à 20h15, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Christian VERNET,

Nombre de Membres :
en exercice : 20
présents : 19
votants : 20

Présents : M. CHARRETIER, Mme JOUNIN, Mme GUITTON, M. DODIN, M. JANOUNY, M. GORLIER, M. BRÉMOND, Mme BONNIN, M. FOURNIER, M. GASNOT, Mme LEFFRAY, Mme LEVEAU, M. MASSÉ, M. OUALET, Mme SANS, Mme SIOPATHIS, titulaires,
M. GALLAND, M. LE BARS, suppléants

Affiché le :
27/01/2021

Absent et représenté : Mme FOUCAULT-NARBONNE, M. LECOQ, Mme PÉDÉMAS,
Absent et excusé :
Absent : Mme DORLEANS, Mme GUERINEAU, Mme HEULOT, M. MARSAL, M. ROUILLON, M. ROUSSEAU, *Suppléants*

Secrétaire de séance : M. Christophe MASSÉ

N° 5

Objet : Règlement facture ABRAZIK

Au cours de l'année 2019/2020, l'association Abrazik dispensait des cours de Musiques Actuelles au sein de l'EEA.

Cette année scolaire a été ponctuée par des fermetures de l'établissement imposées par décrets de l'Etat. (COVID-19)

La prestation d'Abrazik n'a pas été assurée pendant la période de fermeture de l'établissement (à compter du 17 mars 2020) et l'obligation de ne pas réaliser de cours collectifs.

Par délibération du 18 juin 2020, le règlement de 2 séances (fin mars) a été consenti dans le cadre de la réalisation d'une vidéo.

L'association Abrazik, lors de son CA du 10 novembre 2020, a décidé de facturer les séances couvrant la période d'avril à juin 2020 alors que les cours n'ont pas été dispensés du fait de la fermeture pour cause de COVID.

Envoyé en préfecture le 28/01/2021

Reçu en préfecture le 28/01/2021

Affiché le 28/01/2021

ID : 072-257201483-20210121-DEL20212101_5-DE



Le règlement des factures des prestations effectivement réalisées et location du matériel est à jour.

Les familles concernées par l'absence de cours ont été destinataires d'un remboursement selon les modalités prévues, selon délibération n°3 du 19 mai 2020.

Le Président sollicite les membres du conseil afin de statuer sur le règlement de la facture émise par l'association Abrazik.

Il est proposé de ne pas procéder au règlement de la facture couvrant la période d'avril à juin 2020.

Décision : 17 Pour, 0 Contre, 3 absentions

FAIT ET DÉLIBÉRÉ, à Arnage le 21 janvier 2021
LE PRESIDENT,
Christian VERNET